

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 27 MARS 2019

1) Approbation du compte de gestion 2018 dressé par le comptable du trésor

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Mme DEZALAY, comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2) Approbation du compte administratif 2018

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2018 dressé par Monsieur Fabrice BARUSSEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,

- constate, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3) Affectation du résultat 2018

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14, décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget 2019, le résultat précédemment indiqué, comme suit : au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 76 057,79 €.

- à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 9 063,22 €.

4) Vote du taux des taxes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à 9 voix « pour » et 1 voix « contre » les taux des impôts locaux de la commune pour l'exercice 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation 11,03 % (inchangé)

- Taxe foncière sur le bâti 17,50 % (+1,52 point)

- Taxe foncière sur le non bâti ... 56,41 % (inchangé)

5) Vote de la proposition du budget primitif 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition du budget primitif pour l'exercice 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la section d'investissement : 193 262,22 €

- pour la section de fonctionnement : 168 866,01 €

6) Convention CertiNergy

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec CertiNergy afin d'obtenir des financements pour des travaux d'économie d'énergie via le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CCE).

7) Questions diverses

Concours des Villages Fleuris : Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour que la commune participe au concours des Villages Fleuris 2019.

Réunion publique « Très Haut-Débit » : Monsieur le Maire informe que le département organise une réunion pour informer les administrés du canton de Chaniers sur l'accès internet très haut débit. Elle aura lieu le 04 avril 2019 à 19h à la salle des fêtes de Brizambourg.

Réunion publique : Monsieur le Maire propose d'organiser la réunion publique qui permet de faire un bilan annuel avec la population. Elle est fixée au vendredi 28 juin 2019 à 19h00 à la salle des fêtes

Animation estivale du sentier d'interprétation : Madame Liane GAUCHER évoque le pré-programme de l'animation du Sentier d'interprétation qui débutera le 05 mai par une après-midi découverte des orchidées et se clôturera le 14 septembre par le marché artisanal.

Assemblée générale du SIEMLFA : Monsieur Bruno BONNEAU rend compte de la réunion annuelle de l'association de lutte contre la grêle. Il a été voté le renforcement des dispositifs de lutte contre ce fléau atmosphérique.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU